

Pesticides PFAS : Réévaluation sur une situation ignorée

Dossier de la rédaction de H2o
November 2023

Les ONG Greenpeace et Pesticide Action Network Europe révisent dans un rapport commun la situation jusqu'ici largement ignorée d'une catégorie de matières actives de pesticides particulièrement préoccupantes : les pesticides relevant de la famille des per- et polyfluoroalkyles (PFAS). À la différence de la pollution par les PFAS résultant majoritairement de fuites industrielles via les rejets atmosphériques ou les effluents aqueux, ces pesticides PFAS sont largement utilisés en pulvérisation et sont donc ainsi émis directement dans l'environnement de manière intentionnelle.

Les pesticides PFAS sont utilisés comme substances actives afin d'avoir une plus grande stabilité, ce qui leur permet d'être plus efficaces. Les principaux producteurs connus de ces substances actives PFAS sont Bayer, BASF et Syngenta. En Europe, 37 substances actives dont l'utilisation dans les pesticides est actuellement autorisée sont ainsi des PFAS, ce qui représente 12 % de toutes les substances synthétiques approuvées. En France, 30 substances actives pesticides PFAS sont autorisées soit 13 % des substances synthétiques autorisées ; leurs ventes ont d'ailleurs triplé depuis 2008, pour atteindre 2 332 tonnes en 2021. D'après l'analyse des dossiers d'autorisation des 10 substances actives PFAS les plus vendues en France, Greenpeace et Pesticide Action Network Europe confirment que la grande majorité de ces substances est persistante dans l'environnement ou génère la formation de métabolites persistants. Le risque d'accumulation dans l'environnement après des utilisations successives est donc important. En plus de ces propriétés de persistance, ces substances possèdent d'autres propriétés toxiques préoccupantes pour l'environnement et/ou la santé humaine et des risques inacceptables ont été identifiés par les agences sanitaires pour plusieurs d'entre elles.

L'UE porte actuellement un projet ambitieux de restriction de l'usage des PFAS en Europe, mais les pesticides PFAS ont été exclus du champ de cette restriction. L'argument principal invoqué est que ces substances sont déjà gérées par Règlement sur les pesticides. Pourtant, constatent les ONG, la mise en œuvre actuelle du Règlement sur les pesticides est un échec :

- la persistance seule n'est pas considérée comme une propriété suffisamment préoccupante pour interdire les pesticides ;

- l'évaluation menée par les agences sanitaires présente de nombreuses failles : les propriétés toxiques des métabolites des PFAS ne sont pas évaluées de manière approfondie ; les propriétés de perturbations endocrines que peuvent avoir les PFAS sont mal évaluées ; les effets cocktails ne sont pas évalués alors que les produits commercialisés contiennent souvent plusieurs substances actives PFAS ;

- la gestion des risques par les autorités sanitaires est également défaillante : les substances actives pesticides PFAS sont systématiquement autorisées ou leur autorisation est prolongée même lorsque les agences sanitaires ont identifié des risques inacceptables ("domaine de préoccupation critique") ou que l'évaluation des risques n'a pas pu être finalisée ; les substances actives pesticides PFAS considérées comme "candidates à la substitution" ne sont dans les faits pas substituées et sont toujours utilisées ; le principe de précaution n'est pas appliqué.

Greenpeace Futures